

Le 25 Mars 2026

au Rédacteur en chef

### COMMUNIQUE DE PRESSE

Les directeurs des établissements privés catholiques des écoles Jeanne d'Arc et Saint Louis de la Roche sur Yon se sont engagés, en tant que tels, dans la campagne des Municipales aux côtés d'un candidat.

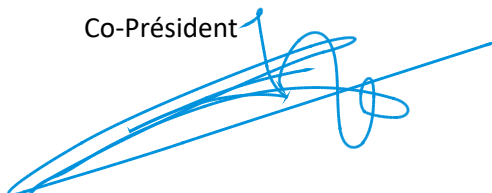
Ils ont clairement incité les parents de leurs élèves à voter pour ce candidat, indiquant de surplus les heures et lieux de distribution de tracts.

Ces établissements sous contrat, ont, de par la loi, des droits (notamment le financement de leurs établissements par l'Etat) mais ils ont également des devoirs (notamment de neutralité et de respect des principes et valeurs de la République et de la Laïcité). Ces devoirs ont été singulièrement bafoués dès lors qu'ils ont mélangé engagements religieux, éducatifs et politiques. Ils se sont faits les relais d'un candidat, ignorants qu'ils sont, sans doute, des lois de séparation des Eglises et de l'Etat et du principe de Laïcité.

L'Observatoire Vendéen de la Laïcité Georges Clemenceau demande aux autorités de l'Etat, Préfecture et Inspection Académique de tirer les conséquences de tels manquements à leurs obligations contractuelles.

Dominique MONNERY

Co-Président



Jean BURNELEAU

Co-Président

